

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 128 DU 18 MAI 2021

OBJET : 2020EAU01 – Réalisation d'une étude urbaine sur le secteur Rive Gauche de l'Agglomération d'Agen / ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1

Exposé des motifs

Le marché 2020EAU01 a pour objet la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur Rive Gauche de l'Agglomération d'Agen.

Il a été notifié le 01/03/2021 à l'entreprise SAS CITADIA CONSEIL, située 12 Edouard Branly – 82000 Montauban – N° Siret : 412 124 703 00205 – mandataire d'un groupement composé également de la société SYSTRA SA, située 72-76 rue Henry Farman – 75015 Paris – N° Siret : 387 949 530 00050.

Il est conclu pour un montant de 79 725,00 euros H.T.

Le présent acte modificatif en cours d'exécution a pour objet de modifier la composition du groupement titulaire de l'accord-cadre suite à une opération de réorganisation interne de SYSTRA SA. L'ensemble des droits et des obligations de SYSTRA SA résultant de cet accord-cadre est transféré à SYSTRA France, domiciliée 72-76 rue Henry Farman – 75015 Paris – N° SIRET 880 082 722 00013 le nouveau cotraitant à compter du 31 mai 2021. Cette modification n'a pas d'incidence financière.

Cadre juridique de la décision

VU les articles L 2194-1 et R 2194-6 du Code de la Commande Publique relatifs à la modification des marchés publics et à la substitution de nouveaux titulaires,

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n° 2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER l'acte modificatif en cours d'exécution n°1 au marché 2020EAU01 « réalisation d'une étude urbaine sur le secteur Rive Gauche de l'Agglomération d'Agen », sans incidence sur le montant du marché.

2°/ DE SIGNER ledit acte modificatif en cours d'exécution n°1 avec la société SAS CITADIA CONSEIL, mandataire du groupement, la société SYSTRA SA, cotraitant au marché et cédant et la société SYSTRA France, domiciliée 72-76 rue Henry Farman – 75015 Paris – N° SIRET 880 082 722 00013, cessionnaire.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le **28/05/2021**

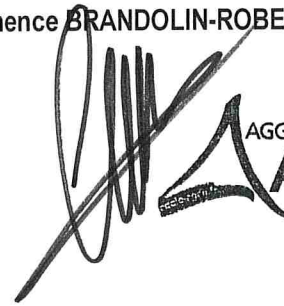
Télétransmission le **28/05/2021**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation conformément à
l'arrêté du 17/07/2020

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

 **AGGLOMÉRATION
AGEN**